

U.R.S.S. et en Chine. Pendant la guerre, un seul ministre canadien était accrédité auprès de quelques gouvernements alliés qui avaient alors leur siège à Londres ou au Caire (Belgique, Pays-Bas, Tchécoslovaquie, Grèce, Norvège, Pologne et Yougoslavie) et qui ont chacun envoyé un ministre au Canada. Après la libération de la France, ce ministre, après avoir représenté le Canada auprès du Comité français de libération nationale à Alger, se rend à Paris en qualité d'ambassadeur.

Un autre événement des années de guerre est l'établissement de relations diplomatiques avec l'Amérique latine. En 1941, des légations canadiennes ont été ouvertes au Brésil et dans la république d'Argentine (le ministre dans ce dernier pays étant aussi accrédité auprès du Chili en 1941) et ces pays ont envoyé des ministres à Ottawa pour la première fois. Des représentants diplomatiques ont été nommés au Mexique, au Pérou en 1944, et à Cuba en 1945. Le Canada entretient aujourd'hui des relations diplomatiques avec tous les pays de l'Amérique latine. À cause des relations plus suivies avec ce pays, une division administrative qui s'occupe spécialement de l'Amérique latine est établie au ministère en 1960.

L'expansion des relations extérieures du Canada s'est poursuivie après la guerre. Des ambassades ont été établies dans quelques pays et, depuis 1947, des hauts-commissaires ont été accrédités en Inde, au Pakistan, à la Jamaïque, en Malaisie, au Nigéria, à Sierra Leone, en Tanzanie, à Trinité et Tobago, en Ouganda, au Kenya et à Malte.

L'adhésion du Canada aux Nations Unies lui a valu des responsabilités qui dépassent ses frontières. Le Canada est représenté auprès de différents organes de l'ONU depuis la formation de l'Organisation à San Francisco en 1945. Une délégation canadienne permanente est établie à New York depuis 1948. Un an plus tard, un Bureau canadien a été ouvert à Genève, siège européen de l'Organisation. Ces bureaux, appelés missions permanentes, ont depuis pris de l'expansion. Le Canada est l'un des membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et a pris une part active à l'Organisation depuis sa formation en 1949. En 1952, lors de l'établissement d'un Conseil permanent de l'OTAN, une délégation canadienne permanente a été établie à Paris (transférée depuis à Bruxelles) pour représenter le Canada au sein de l'OTAN. Il existe aussi à Paris une délégation canadienne permanente auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En plus de représenter le Canada auprès des organismes internationaux permanents et de leurs différents comités, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont fait partie des délégations canadiennes à plusieurs conférences internationales ces dernières années.

Aujourd'hui, le Canada entretient des relations avec quelque 85 pays. La représentation diplomatique à l'étranger et la représentation d'autres pays au Canada figurent à la section 2. La section 3 représente les principales activités internationales du Canada en 1966 et en 1967. Un bref aperçu des fonctions et de l'organisation présentes du ministère des Affaires extérieures se trouve à la page 136 du présent volume; le bulletin mensuel *Affaires extérieures* (Imprimeur de la Reine, Ottawa, \$2 par an) et le Rapport annuel du ministère en traitent de façon plus détaillée.

Section 2.—Représentation diplomatique, 30 juin 1967

NOTA.—Pour les changements apportés à cette liste après le 30 juin 1967 et les noms des représentants actuels, voir *Représentants du Canada à l'étranger et Représentants des autres pays au Canada*, publication trimestrielle qu'on peut obtenir de l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa (prix 60c.).

1.—Représentation du Canada à l'extérieur

Pays et année d'établissement de la représentation	Titre du représentant	Adresse
Afrique du Sud.....1940	Ambassadeur.....	Standard General Bldg., 238, rue Vermeulen, Pretoria
Algérie.....1965	*Ambassadeur.....	a/s Ambassade du Canada, 88, Kirchenfeldstrasse, Berne (Suisse)
Allemagne.....1950	Ambassadeur.....	Zitelmannstrasse 22, Bonn

* Double accréditation; le représentant ne réside pas dans le pays.